

## **VERS UN STATUT DE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Université d'Été des Mouvements Sociaux –

Atelier Précarités 26/08/2021

Intervention de Odile Merckling

*(Collectif Femmes contre les précarités, le chômage et les discriminations)*

La construction d'un véritable *systeme de sécurité sociale universelle* couvrant le risque du chômage, incluant un *Revenu personnel garanti* (RPG) et la continuité des droits sociaux doit devenir la priorité en matière de protection sociale, dans un objectif de prévention des dégâts du chômage, du travail précaire et de la dégradation de la santé au travail...

## Pour quelles raisons un **Statut de vie sociale et professionnelle** ?

Ce statut comporterait à la fois un système complet de *Sécurité sociale professionnelle*, un *Revenu personnel garanti* - avec ou sans emploi - pour les plus de 18 ans, notamment les 18-25 ans qui actuellement n'ont droit à rien.

- Il répond aux revendications des chômeurs d'un revenu permettant de vivre, sans contrepartie en termes de recherches d'emploi.
- Il correspond à la nécessité d'un projet de statut du travail et de sécurisation des parcours de vie, qui doit faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes (en évitant les ornières du « Revenu de base »).
- Il réfère avant tout au *salaires socialisés* et au principe de la cotisation.
- Il doit permettre de mieux articuler les temps de vie sociale.
- Il doit permettre de combattre le dualisme de la protection sociale, par différents moyens : la garantie d'emploi et celle du revenu, avec une convergence des systèmes d'assurance sociale et d'aide sociale, tout en allant vers le haut.

Tout cela ne peut se faire que conjointement à l'adoption d'un système adéquat de *partage du travail* (RTT à 32 H, baisse de l'âge de départ à la retraite, recul de la ségrégation des emplois entre les femmes et les hommes et des discriminations de toute sorte...)

La mise en place d'une couverture du *risque chômage* serait la première étape indispensable de la création d'une *Sécurité sociale professionnelle*, qui serait partie intégrante du *Statut de vie sociale et professionnelle* - idée du *Collectif pour des Droits nouveaux* dans les années 2000.

Ce *Statut de vie sociale et professionnelle* doit permettre une bonne articulation des temps de vie sociale (travail et hors travail), faciliter les transitions d'une situation sociale à une autre pendant toute la durée de la vie active, permettre l'indemnisation du temps partiel imposé et des seniors en attente de retraite.

En outre, la question du droit au revenu doit être articulée avec celle de plusieurs autres droits fondamentaux, comme le droit au logement, à l'énergie, aux transports, à la santé, à la formation - ce qui signifie aussi l'accès à des services publics de qualité et gratuits dans plusieurs domaines essentiels...

## **UNE SÉCURITÉ SOCIALE UNIVERSELLE COUVRANT LE RISQUE CHOMAGE ET INCLUANT UN REVENU PERSONNEL GARANTI**

### **Le constat :**

- Une population active au chômage et en précarité actuellement de près de 10 millions (chômeurs au sens du BIT, contrats précaires, CDI à temps partiel imposé, non-salariés à faibles revenus).
- Près de 3 millions de personnes sont en « sous-emploi » (contrats à temps partiel imposé, chômage partiel et technique).

### **Au-delà des seuls actifs :**

- Près de 7 millions d'inactifs en âge de travailler de 18 à 60 ans.
- 1,9 millions d'inactifs dans le « halo du chômage » (très proche de la définition du chômage au sens du BIT).
- Avec le « halo du chômage » on a en réalité près de 11 millions de précaires (toutefois ce ne sont pas tous des « actifs » au sens strict du terme).

## Une population active en précarité de 10 millions

Effectifs en millions	2016	2017*	2020
Population adulte		52,2	
Popula 18 à 60 ans		35,25	
Population active	29,2		28,9
Actifs en emploi	26,6		26,9
Salariés			23,27
Indept non-salariés			2,89
dont micro-entrepreneurs			1,06
Chômeurs au sens du BIT	2,96		2,34
DE inscrits au 4 <sup>e</sup> tri m. catég A à E			6,68
Contrats précaires	3,45		3,29
Halo du chômage	1,6		1,86
Sous-emploi	1,6		2,96
Non-salariés à bas Revenus	0,9		0,87
Inactifs 15-64 ans			11,79
Inactifs 18-60 ans	6,5		6,9

- *Données issues des Enquêtes emploi Insee de 2016 et 2020*
- *Recensement de la population pour 2017*

## **Des modalités de convergence indispensables entre les systèmes d'assurance chômage et d'aide sociale**

Depuis 30 ans, la population vivant des minima sociaux a considérablement augmenté - 4,25 millions d'allocataires en fin 2018.

Il y a actuellement autant de personnes au RSA ou en ASS (2,6 millions) que dans le dispositif de l'assurance chômage proprement dite (ARE) ; et en plus, 1,2 millions de personnes en AAH et près de 800 000 avec pensions d'invalidité. La prime d'activité tend à se substituer aux revenus de remplacement, mais ne concerne que les personnes qui ont travaillé au cours du dernier trimestre.

Un système de sécurité sociale universel doit comporter un socle de droits sociaux commun à tous les individus et garanti collectivement. Cela nécessite de constituer un socle commun de « droits attachés à la personne » et de sortir d'un système dual, qui repose d'un côté, sur des assurances et de l'autre, sur une couverture par les minima sociaux et l'aide sociale assurée par l'Etat.

Ceci suppose l'adoption de critères de convergence entre les différents régimes actuels d'assurance chômage et d'aide sociale, notamment au travers :

- d'un abaissement des seuils d'accès à l'indemnisation du chômage.
- d'une attribution des minima sociaux sur des critères individuels
- d'une harmonisation des montants minima des prestations de toute nature (ARE ou minima sociaux) avec le Smic mensuel net comme référence.
- d'un minimum d'allocation journalière chômage au niveau du Smic net (autour de 39 euros), pour tous les demandeur-ses-s d'emploi - y compris ceux et celles qui ont travaillé en temps partiel (très désavantagés depuis 30 ans) ou en activité réduite (désavantagés par les réformes de l'assurance chômage depuis celles de 2014 et 2017 – dont la suppression de l'annexe 4 à la Convention Unédic pour les intérimaires).

## **Une méthode comparatiste de différentes propositions du mouvement social et syndical**

### **- Les propositions d'AC ! (Brochure *Pour une sécurité sociale chômage*)**

Une RTT à 32 H et un revenu personnel garanti défini en référence au Smic, avec ou sans emploi.

Un vrai *Salaire social* pour dix millions d'actifs en précarité.

Evaluer les besoins pour la couverture chômage : avec une estimation à 130 Mds, il manque près de 80 Mds, étant donné le budget actuel de l'Unédic (37 Mds), et ceux du RSA et de l'ASS (14 Mds en tout).

Le retour à la retraite à 60 ans : Interactions des questions de la couverture chômage et des retraites. (On déplace le problème vers les caisses de retraite).

Un processus de convergence nécessaire entre la couverture chômage et les aides sociales, en allant vers le haut.



L'instauration d'une garantie de ressources relèverait ainsi, pour l'ensemble de la population active, d'un véritable « salaire social » - avec un revenu minimum au niveau du Smic mensuel net, ce revenu personnel étant assorti de cotisations d'assurance maladie et de retraite. Cela concernerait environ 10 millions de travailleurs précaires ou chômeurs - si l'on se réfère à la méthode de comptabilisation exposée ci-dessus.

Il faut ensuite aller au-delà de cette population, en visant une effectivité du droit au revenu pour l'ensemble de la population adulte - y compris ceux classés « inactifs en âge de travailler », qui sont soit étudiants, en formation, handicapés, seniors en attente de retraite, aidants familiaux... Et il y a également la question des femmes qui élèvent des enfants.

En ce qui concerne les revenus et l'évaluation des besoins d'indemnisation, il vaut mieux éviter de tout amalgamer (actifs et inactifs, revenus du travail et du patrimoine...), éviter de se fonder sur la notion de « niveau de vie », privilégier les revenus d'activité.

## Les autres propositions auxquelles se référer

- Celle d'une *Sécurité sociale professionnelle* de la CGT, qui s'inscrit dans le cadre d'un Nouveau statut du travail salarié (adoptée lors de son congrès de 2003), CGT ([www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) Repères revendicatifs). Celle-ci implique notamment un droit à un maintien du contrat en cas de perte d'emploi, à la formation tout au long de la vie, à une évolution de carrière ascendante, à un doublement du salaire au cours de la carrière.
- A noter que cette dernière est assez proche de celle du « Salaire à vie » de *Réseau salariat*.
- Celle de la CGT des Privés d'emploi (voir le site) d'un modèle d'indemnisation de 100 % des demandeurs d'emploi, associé à la création d'une Sécurité sociale professionnelle et à la RTT à 32 H.
- Celle d'un nouveau modèle d'indemnisation du chômage de la *Coordination des intermittents et précaires* - reformulée en 2014 ([www.cip-idf.fr](http://www.cip-idf.fr)) et ses suites. (Une proposition de projet de loi a été déposée le 17/06/2021 par la députée E. Faucillon, en vue d'instaurer une annexe unique à la Convention Unédic permettant d'indemniser tous les salariés en emploi discontinu – soit environ 2,2 millions de personnes).

## **AU-DELA DES ACTIFS : LA POPULATION CONCERNÉE PAR LE STATUT DE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

**Une déclinaison du *Revenu personnel garanti* selon les situations concrètes et une diversification possible des modes de financement**

**Identifier ce qui relève d'une *Sécurité sociale professionnelle* (ou pas).  
Ou pourquoi les gens souhaitent travailler ou pas ?**

Les inactifs de 18 à 60 ans ne souhaitant pas travailler :

- des étudiants, des personnes majeures en formation
- des personnes ayant des problèmes de santé, handicapées
- des préretraités ou seniors en attente de retraite qui ne trouvent pas de travail
- des personnes ayant des charges familiales (élevant des enfants ou s'occupant de personnes dépendantes).

4,5 millions d'inactifs de 15 à 64 ans ne souhaitant pas travailler (sur 10 millions) sont soit des mineurs (majoritairement scolarisés), soit des personnes de 60-65 ans déjà retraitées. 5,5 millions sont dans d'autres situations.

## Inactivité des 15 à 64 ans selon le souhait de travailler en 2018

	Effectifs en milliers	Répartition en %
Ensemble	11 486	28,1
Souhait de travailler		
Oui	1 428	12,4
Non	10 058	87,6
Raison principale du souhait de ne pas travailler		
Etudes ou en formation	4 416	38,4
S'occupe d'enfants ou d'une personne dépendante	702	6,1
Problèmes de santé	1 373	12,0
Pas de travail disponible	136	1,2
Déjà à la retraite	2 253	19,6

Source : Insee Enquête emploi 2018

Champ : France hors Mayotte

## **La problématique concernant les femmes**

96 % des personnes inactives en âge de travailler qui ne souhaitent pas travailler en raison de charges familiales - sur 702 000 - sont des femmes. La majorité pourrait aujourd'hui trouver sa place dans un système de *sécurité sociale professionnelle* sous réserve d'aménagements d'horaires et de conditions de travail, de possibilités de congés parentaux correctement rémunérés, de la création de services adéquats de garde d'enfants et d'accompagnement de personnes dépendantes... Un statut « d'aidant familial » vient par ailleurs d'être créé, et pourrait être étendu et amélioré.

## **La problématique concernant les handicapés**

La question du handicap, qui concerne 2,7 millions de personnes inactives en âge de travailler, est complexe, car il existe différents types et degrés de handicap. Une partie de ces personnes pourrait aussi relever d'un système de sécurité sociale professionnelle. Près de 2 millions de personnes touchent actuellement l'AAH ou une pension d'invalidité (éventuellement complétée par l'Allocation supplémentaire d'invalidité) dont une minorité travaillent ou sont

inscrites à Pôle emploi. Une partie des inactifs en âge de travailler sont, par ailleurs, des « seniors » en attente de la retraite, qui se retrouvent au RSA, en AAH, ou sans ressources – notamment du fait de l’attribution sur des critères de ressources familiales pour le RSA et l’AAH.

Il est nécessaire de responsabiliser les employeurs sur les questions de santé au travail et d’éviter l’exclusion de centaines de milliers de personnes hors des dispositifs de droit commun. Il faudrait pour cela des mesures permettant à une partie de ces personnes en situation de handicap de rester en emploi dans une entreprise.

L’AAH est prise en charge par l’Etat au titre de la solidarité nationale - ce qui revient à déresponsabiliser les employeurs ; d’autre part, elle est d’un montant insuffisant et difficile à obtenir - étant conditionnée par un taux d’incapacité d’au moins 50 %. Il faudrait à la fois revaloriser son montant au niveau du Smic, la dé-familialiser et l’étendre à tous-tes ceux et celles qui en ont besoin.

## **DES MOYENS EXISTENT POUR FINANCER UN TEL SYSTEME**

- Des créations d'emplois massives (en lien avec la RTT à 32 H) et une augmentation du volume des cotisations sociales pour améliorer les recettes de la couverture chômage. (Services publics, secteur associatif, coopératives)
- **Autres moyens d'augmenter les recettes**
  - Augmenter d'un point le taux de cotisation sociale pour l'assurance chômage
  - Rétablir les cotisations-salariés pour l'assurance chômage (14 Mds)
  - Arrêter les exonérations et les exemptions d'assiette (77 Mds)
  - Arrêter les subventions aux entreprises, car peu de créations d'emploi durables en résultent (effets d'aubaine...)
  - Lutter contre l'évasion fiscale (évaluée autour de 100 Mds).
  - Rétablir l'impôt sur la fortune et une forte progressivité de l'impôt sur le revenu.
- **La nécessité de limiter les écarts de salaires**
- **Mutualiser une partie de la valeur ajoutée créée dans les entreprises.**

## **DES MESURES IMMÉDIATES NÉCESSAIRES**

- Abaissement des seuils d'accès pour le régime général d'indemnisation du chômage et les annexes 8 -10.
- Attribuer les allocations de minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA) sur le critère des revenus de la personne et non du foyer ; rendre l'attribution automatique.
- Harmoniser les montants minima des prestations (ARE, RSA, ASS, AAH...) avec le Smic comme référence (ou un % du Smic d'au moins 80 %).
- Abolition du caractère différentiel des allocations de RSA, ASS, AAH...
- Permettre le cumul d'un revenu social et d'un salaire pour les catégories vulnérables (avec un plafond de cumul à 2 fois le Smic ?)
- Indemniser le travail à temps partiel imposé, ainsi que le chômage des ex-salariés en TP sur la base d'un temps complet.
- Retour aux dispenses de recherches d'emploi pour les chômeuses et chômeurs de plus de 55 ans.
- Arrêt des contrôles et des sanctions sur tous les demandeurs-ses d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.



## Bibliographie

AC ! Agir ensemble contre le chômage *Pour une sécurité sociale chômage, Syllepse 2019.*

CGT Privés d'emploi : *Indemniser 100 % des privés d'emploi, conquérir une Sécurité sociale professionnelle : c'est urgent et possible !* Site du CNTPEP-CGT (<https://chomeurs-precaires-cgt.fr>) 2021.

Insee Références, *Emploi, chômage, revenus du travail*, Ed 2021.

Merckling O.

- « Un revenu garanti au Smic, la sécurité sociale professionnelle et la continuité des droits sociaux, c'est possible ! » Revue d'Attac *Les Possibles* n°14, Été 2017.
- « Le risque chômage », *Les Utopiques*, Revue de l'U. S. Solidaires n°12 – Hiver 2019-2020, p. 180-187.